



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour distribution immédiate

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE CONTRÔLE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS.

Première clôture d'un placement privé pour 381 610 \$ et une transaction avec Osisko

Montréal, Québec, 17 novembre 2017 – Kintavar Exploration Inc. (la « **Société** » ou « **Kintavar** ») (TSX-V: KTR), annonce la première clôture d'un placement privé sans courtier (le « **placement** ») pour un montant de 381 610 \$, composé de 1 475 784 actions accréditives, émises à un prix de 0,14 \$ par action et 1 590 908 unités (les « **unités** ») au prix de 0,11 \$ l'unité pour un produit brut total de 381 610 \$. Chaque unité étant composée d'une (1) action et d'un demi-bon de souscription d'actions (1/2), chaque bon de souscription entier donnant droit au porteur d'acquérir une (1) action au prix de 0,14 \$ par action jusqu'au 15 novembre 2019. La Société prévoit une clôture finale du placement le ou vers le 1er décembre 2017.

Certains administrateurs de la Société ont souscrit pour un total de 330 000 actions ordinaires accréditives dans le cadre du financement (la « **participation des initiés** »). La participation des initiés est dispensée de l'obligation d'établir une évaluation formelle et de l'approbation des porteurs minoritaires prévues au Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « **Règlement 61-101** ») en vertu de la dispense prévue aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, puisque la juste valeur marchande de la participation des initiés ou la contrepartie payée par ces initiés n'excède pas 25% de la capitalisation boursière de la Société. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important au moins 21 jours avant la réalisation du placement puisque la participation des initiés n'avait pas été déterminée à ce moment.

La totalité du produit du placement sera affectée aux travaux de forage sur la propriété Mitchi ainsi qu'aux fins de fonds de roulement de la Société.

Les actions acquises dans le placement sont sujettes à une période de restriction à la revente de quatre mois et un jour depuis la date de clôture, se terminant le 17 mars 2018, sauf tel que permis par la réglementation en valeurs mobilières applicable et les règles de la Bourse de croissance TSX.

Transaction avec Minière Osisko inc.

De plus, la société a conclu une transaction avec Minière Osisko inc. (« **Osisko** ») en vertu de laquelle Osisko a acquis la propriété Comptois de Kintavar dans le région de Lebel-sur-Quevillon

au Québec pour un total de 50 000 \$ en argent et une redevance de 2% NSR avec 1% rachetable pour un montant de 1 000 000 \$.

À propos de la propriété Mitchi

La propriété Mitchi (approx. 21 000 hectares, détenue à 100 %) est située à l'ouest du réservoir Mitchinamecus et à 100 km au nord de la ville de Mont-Laurier. La propriété s'étend sur plus de 210 km², elle est accessible par un réseau bien développé de routes forestières et une sous-station hydro-électrique est localisée à 14 km à l'est. La propriété est située dans la portion nord-ouest de la ceinture métasédimentaire centrale de la province géologique du Grenville. Plusieurs indices aurifères et/ou cuprifères et/ou argentifères et/ou manganifères ont été identifiés à ce jour et comportent des caractéristiques suggérant un gîte de type "cuivre stratiforme dans unités sédimentaires" dans le secteur Est et des caractéristiques s'apparentant aux systèmes porphyriques ou "IOCG", ainsi que de type Skarn, dans le secteur ouest. Osisko Mining détient une redevance de 2 % sur 39 cellules désignées sur carte (CDC) et une redevance de 1 % sur 21 CDC de la propriété Mitchi.

Pour plus d'informations, contactez:

Kiril Mugerma, Président et CEO
Téléphone: +1 450 641 5119 #5653
Email: kmugerma@kintavar.com
Web: www.kintavar.com

Énoncés prospectifs:

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

Ce communiqué de presse peut contenir de l'information prospective ou des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. L'information prospective et les énoncés prospectifs peuvent inclure entre autres, des énoncés relatifs aux projets, les coûts, les objectifs et la performance de la Société, ou des hypothèses relatives à ce qui précède. Dans ce communiqué de presse, les termes comme « pouvoir », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention », « planifier », « prévoir », « potentiel », « projets », « estimer », « continuer », ou des variantes ou des formes négatives de tels termes ou encore d'une terminologie comparable, sont utilisés pour identifier des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie des rendements ou résultats futurs, et ne devraient pas nécessairement donner des indications précises concernant le moment qu'un tel rendement pourra être réalisé. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de ce communiqué de presse se concrétiseront, y compris les fermetures supplémentaires du placement privé mentionnées ci-dessus, ou, si l'un ou l'autre de ces événements se concrétisent, quels seront les avantages que la Société en tirera. L'information prospective et les énoncés prospectifs sont basés sur l'information disponible au moment de la diffusion de ce communiqué de presse et/ou sur les prévisions faites de bonne foi par la direction, sous réserve des incertitudes, hypothèses et autres facteurs prévus ou non dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques, incertitudes et hypothèses incluent sans s'y limiter, ceux décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque de la rapport de gestion de la Société, pour les six mois terminés le 30 juin 2017, laquelle est disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com; qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les

résultats à venir de la Société soient considérablement différents de ceux indiqués de façon explicite ou implicite dans de tels énoncés prospectifs. La Société n'entend pas ni ne s'engage à actualiser ou revoir l'information prospective ou les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse à la lumière de nouveaux renseignements, subséquents ou autres, sauf dans les cas prévus par les lois applicables.